

Rapport de la Commission du Conseil communal

Préavis municipal N° 1340 / 2025

**Demande d'un crédit de construction pour
la transformation de l'Hôtel de Police, du local d'exposition Dimab et des anciens
abattoirs**

Au Conseil communal de Lutry

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis n° 1340/2025 s'est réunie en présence de MM. Les municipaux Patrick Sutter et Pierre-Alexandre Schlaeppi, ainsi que M. Raphaël Cavin, commandant de l'APOL, Mme Caroline Valeiras, Cheffe de service et M. Wailok Chan, architecte au service des bâtiments le 11.11.2025 à 18h30 en la salle Mafli. Elle était composée de Mme Katia Chamorel, avec MM. Raymond Sudan, Benoît Bongard, Stéphane Mayor, Philippe Sandoz, Xavier Tarin, Nicolas Bircher et Loris Buret comme président. M. Jean-Marc Pilloud était excusé.

1. Préambule

La commission tient à remercier la Municipalité et les services communaux pour un préavis particulièrement fourni et soigneusement documenté, enrichi de plans exhaustifs permettant une compréhension approfondie du projet. Également pour les réponses et explications fournies lors de la séance.

2. Croissance des effectifs et adéquation des locaux

La commission a relevé que les effectifs (en EPT) de Police Lavaux ont augmenté d'environ 50 % en treize ans, et que cette évolution interroge la capacité des infrastructures actuelles à répondre aux besoins à moyen terme.

Des préoccupations ont été exprimées quant à l'évolution possible des missions, aux exigences croissantes de l'État et à la pertinence des locaux actuels sur le long terme.

La Municipalité a rappelé que le projet vise avant tout à répondre aux besoins les plus urgents, en particulier le manque de vestiaires et de surfaces adaptées, et qu'il ne peut constituer une réponse pour les 30 à 50 prochaines années. Elle a souligné les contraintes de terrain et de faisabilité qui limitent la possibilité d'un projet plus ambitieux à ce stade.

3. Vision générale du projet

La commission a pris note que le préavis situe clairement le projet comme une réponse partielle et pragmatique, limitée par les volumes existants.

La Municipalité a rappelé la position centrale de l'Hôtel de Police et du bâtiment Dimab, ainsi que la cohérence de maintenir les activités policières dans ce périmètre.

Concernant les locaux administratifs situés à la Grand-Rue, il a été précisé qu'aucun déplacement n'était prévu dans ce projet, et qu'une centralisation complète du personnel n'est pas réalisable dans l'immédiat.

La question de l'articulation avec les besoins de la voirie a été abordée. La Municipalité a indiqué que la voirie dispose déjà d'un nouveau bâtiment et que certaines mutualisations existent déjà, notamment dans les anciens abattoirs.

4. Réaffectation des volumes – Chapitre 3.2

La commission a discuté de l'usage des volumes du bâtiment Dimab et de l'Hôtel de Police.

Elle a notamment relevé que certains espaces pouvaient sembler mieux adaptés à des bureaux qu'à des garages, compte tenu du manque d'espaces administratifs.

La Municipalité a expliqué que les garages actuels de l'Hôtel de Police seront réaffectés en vestiaires, ce qui répond à un besoin prioritaire.

Elle a également précisé que le bâtiment Dimab n'est pas conçu pour accueillir des activités sédentaires : contraintes structurelles, isolation insuffisante, impossibilité de surélever, servitude de hauteur et absence de confort pour un usage administratif. L'affection en garages reste donc la seule viable.

La Municipalité a rappelé que les véhicules de police doivent être abrités, notamment pour des raisons opérationnelles et de sécurité et ne peuvent donc être laissé sur la chaussée.

5. Installations photovoltaïques – Chapitre 3.3

La commission a exprimé son soutien à l'intégration de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments concernés, conformément aux vœux du Conseil communal et aux engagements énergétiques de la Commune.

Certaines remarques ont été formulées au sujet de détails techniques, notamment concernant la pertinence, ou pas, de condamner l'ouverture au sol dans le bâtiment des anciens abattoirs, qui peut être utile pour de la manutention future. (Page 23 préavis

figure « Anciens abattoirs – Plan du rez-de-chaussée ») Mme Valeiras a pris note de ces observations.

6. Marchés publics et financement – Chapitre 5.1

La commission a pris acte que le projet permettra principalement des attributions en procédure sur invitation, favorisant le recours à des entreprises locales.

Certaines préoccupations ont été exprimées concernant la concomitance de ce préavis avec d'autres charges financières récentes ou à venir. La Municipalité a rappelé que les ordres de grandeur avaient déjà été annoncés lors du crédit d'étude, et que les investissements en cours s'inscrivent dans une planification globale.

7. Adaptation du loyer – Chapitre 8

La commission a pris note que l'adaptation du loyer découle directement des demandes de la précédente commission et vise à refléter équitablement les travaux engagés sur le bâtiment.

8. Observations sur le bâtiment Dimab

La commission a pris acte des contraintes structurelles importantes qui limitent les possibilités d'adaptation du bâtiment Dimab, ce qui justifie les affectations retenues dans le préavis.

9. Délibérations et conclusions

A l'issue des délibérations et de ses travaux, la commission soutient le préavis N° 1340/2025 à l'unanimité et recommande au conseil communal de :

- I. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'900'000.- pour financer la transformation de l'Hôtel de Police, le local d'exposition Dimab et les anciens abattoirs.*
- II. d'admettre le mode de financement proposé.*
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter un montant de CHF 1'900'000.-.*

Au nom de la Commission, son Président.

Loris Buret

Lutry, le 25.11.2025